



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES – PAYS DE LA LOIRE

APPEL A PROJETS Résidence de journaliste à la Bibliothèque municipale de Nantes du 8 janvier au 8 mars 2024

Date limite dépôt des candidatures : 15 septembre 2023

Cahier des charges

À l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de La Loire, la Bibliothèque municipale de la Ville de Nantes souhaite accueillir une résidence de journaliste à des fins de médiation, d'éducation aux médias, à l'information, à la liberté d'expression et au numérique. Le projet fait l'objet d'un appel à candidatures de professionnels des médias et de l'information.

1. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE : OBJECTIFS ET ATTENDUS

Depuis 2015, notamment dans le cadre des décisions du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias et au numérique un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie des dynamiques autour des résidences de journaliste sur les territoires.

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias et au numérique sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant ainsi une approche complémentaire aux pratiques, des jeunes en particulier.

Les bibliothèques municipales constituent le premier maillage culturel des territoires, et sont amenées à jouer un rôle majeur en matière d'éducation aux médias et à l'information.

1-1 Objectifs d'une résidence de journaliste

Accueillir sur un territoire donné, et au sein de la Bibliothèque municipale de ce territoire, un professionnel des médias et de l'information, sur une période longue, en immersion auprès de la population locale adolescente.

- Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation portée par la Bibliothèque municipale et s'adressant aux différents acteurs et publics du territoire.
- La résidence doit se construire en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel.
- Le journaliste résident pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique territoriale.
- Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journaliste en free-lance ou journaliste intégré dans une rédaction), disposant idéalement d'une carte de presse. Le journaliste résident sera si possible présent-e sur Youtube ou sur d'autres réseaux sociaux audiovisuels consultés par les adolescents (Instagram, tik tok, snapchat...) ; toutefois toute autre candidature (hors présence sur ces réseaux sociaux :

presse écrite, radio, vidéo, bande-dessinée, documentaire...) sera également étudiée ; une aptitude à s'impliquer dans les réseaux sociaux pendant la résidence sera par ailleurs appréciée.

Objectifs :

- permettre chez les adolescents une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage
- accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias
- sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation au débat démocratique
- faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles
- montrer qu'il existe des plateformes produisant du contenu pédagogique, intéressant, issu d'un travail de fond
- montrer aux jeunes le travail technique derrière les productions audiovisuelles sur les réseaux sociaux (travail de recherche de filmage, de cadrage)

Cette résidence visera à favoriser chez les adolescents une meilleure compréhension du travail journalistique, du fonctionnement des médias et des réseaux sociaux, dans un contexte de grande défiance d'une partie de la population vis-à-vis des médias traditionnels et de circulation massive de fausses informations.

Elle devra permettre à ce public cible des adolescents :

- d'élargir son horizon, d'appréhender le monde et sa complexité, de développer son esprit critique
- de s'affranchir des chemins tracés par les réseaux sociaux, leurs algorithmes et leurs flux ininterrompus
- de comprendre la valeur des contenus immatériels afin de lutter contre le piratage et de valoriser la défense des droits d'auteur

1-2 Attendus

Le / la journaliste sera choisi-e à la fois pour ses qualités pédagogiques dans sa relation aux adolescents et pour ses qualités professionnelles.

Il s'agira pour lui / elle de concevoir des ateliers permettant aux adolescents de devenir eux-mêmes producteurs de récits, et d'aboutir à une création (audiovisuelle ? Sur Youtube ?)

Les temps d'intervention devront représenter au maximum 50 % du temps de résidence.

Les projets conçus par le ou la journaliste pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Actions éducatives diverses en direction des enfants et des jeunes
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants (bibliothécaires et partenaires)
- Co-construction des projets avec les écoles et acteurs du territoire
- En fonction du profil du journaliste, cette résidence de journaliste pourra se construire en lien avec des acteurs locaux de l'éducation aux médias.

Thématiques

Une attention particulière dans la sélection du journaliste sera apportée dès lors que celui-ci souhaiterait travailler sur les thématiques suivantes, choisies en concertation avec les acteurs du quartier et en lien avec les préoccupations des adolescents :

- l'amitié
- l'amour
- les projections / les rêves des adolescents : de quoi rêvent-ils, leurs passions, etc...
- la musique actuelle
- le smartphone

1-3 Publics bénéficiaires

- les jeunes fréquentant la / les médiathèque(s)
- les classes
- un public éloigné de la lecture / culture
- les encadrants des publics adolescents : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles ...
- tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées

1-4 Modalités de mise en œuvre pour la résidence de la Ville de Nantes

- **Durée de la mission** : 2 mois d'un équivalent temps plein
- Temps de l'avant (rencontre avec les acteurs du territoire) à mettre en place
- **Temps de restitution** : la restitution est envisagée en fin de résidence avec à la fois le public scolaire et le grand public. Le ou la journaliste devra être présent(e) à ces dates.

Conditions financières :

Le budget disponible, pour le coût total employeur de la présence journalistique - rémunération du journaliste résident, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises - est de 8 000 euros, selon les temps de résidence retenus. C'est la contribution du ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et de la collectivité.

Les frais de déplacement sur le territoire de mission, les frais de repas et un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence sont pris en charge par la Ville de Nantes. La collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire, sous la forme d'une mise à disposition d'un logement adapté à un séjour de longue durée.

Le journaliste résident doit être autonome pour ses déplacements.

Conditions générales

- Cadre juridique – Une lettre d'engagement spécifiant les engagements respectifs de la ville de Nantes et du journaliste accueilli sera établi. Le journaliste retenu devra disposer d'un numéro SIRET ou d'une structure administrative porteuse afin de percevoir sa rémunération.
- Lieux - Les actions menées par le journaliste en résidence auront lieu sur le territoire de la ville ; des actions de médiation pourront en complément avoir lieu dans les Quartiers Prioritaires Ville des 3 collectivités concernées de la Métropole : Orvault, Rezé et Saint-Herblain.

2 – CADRE OPÉRATIONNEL – VILLE DE NANTES

CONTEXTE

Chef-lieu du département de la Loire-Atlantique et préfecture de la région des Pays de la Loire, Nantes est située à proximité de l'océan Atlantique, au début de l'estuaire de la Loire, et au confluent de l'Erdre et de la Loire.

Avec 314 138 habitants, Nantes est la sixième commune française la plus peuplée, et la ville centre de Nantes Métropole qui regroupe 24 communes et près de 660 000 habitants. Avec 47 000 nouveaux habitants entre 2013 et 2018, Nantes Métropole cumule 39% de la croissance démographique des Pays-de-la-Loire. À elle seule, la ville de Nantes a accueilli 45% de ces nouveaux habitants et connu une croissance annuelle de sa population de 1,4%.

Diversité des quartiers

Nantes est découpée en onze quartiers, présentant de nombreuses disparités.

En nombre d'habitants, Nantes Sud est le moins peuplé avec 12 314 habitants, et Dervallières-Zola le plus peuplé avec 37 169 habitants.

Dervallières – Zola : 37 169
Hauts Pavés – Saint-Félix : 36 779
Malakoff – Saint-Donatien : 35 292
Doulon – Bottière : 35 001
Nantes Erdre : 31 427
Centre-ville : 28 330
Bellevue - Chantenay – Sainte-Anne : 25 909
Nantes Nord : 26 833
Breil – Barberie : 26 242
Île de Nantes : 18 843
Nantes Sud : 12 314
La part des ménages vulnérables va de 3% au Centre-ville à 11,1% pour le quartier Bellevue-Chantenay - Sainte-Anne.

12 des 15 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont situés sur la commune de Nantes.

43 975 Nantais, soit 14% de la population, y vivent :

- Breil : 3 575 habitants
- Dervallières : 5 057 habitants
- Grand Bellevue (Nantes / Saint-Herblain) : 19 000 habitants
- Nantes Nord (Bout des Landes / Bout des Pavés / Chêne des Anglais / Petite Sensive Boissière) : 7 303 habitants
- Nantes Erdre (Halvêque / Ranzay / Port-Boyer) : 4 434 habitants
- Bottière / Pin Sec : 5 207 habitants
- Malakoff : 3 130 habitants
- Clos-Toreau : 1 275 habitants

Dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), le taux de pauvreté y est 3 fois plus élevé que dans l'ensemble de Nantes Métropole (35% des habitants des QPV vivent sous le seuil de pauvreté). Le revenu médian est de 1 049 €/mois, soit 2 fois moins que le revenu médian pour la métropole nantaise. Aussi les enjeux sociaux en termes d'illettrisme et d'illectronisme y sont-ils particulièrement aigus : 18% des Nantais vivant dans un quartier à forte densité d'habitat social déclarent maîtriser mal, très mal ou pas du tout Internet et les outils numériques contre 14% de la population nantaise.

Nantes transformée par la culture

Depuis 3 décennies les politiques publiques mises en œuvre ont positionné Nantes comme une "capitale culturelle européenne permanente", à travers une offre diversifiée, un réseau dense de lieux de diffusion et de création, une riche programmation événementielle. Une attention particulière est portée aux nombreux établissements culturels et lieux de diffusion, qui ont été diversifiés, rénovés et dynamisés. La Ville de Nantes apporte en outre un soutien financier à plus de 430 structures, compagnies et associations culturelles.

Toutes les structures et tous les événements culturels participent du rayonnement national et international de Nantes. Ils ont également pour mission d'assurer à toutes les Nantaises et tous les Nantais l'exercice de leurs droits culturels à participer à la vie culturelle, à vivre et exprimer sa culture et ses références. Ils veillent à mettre en partage et en proximité œuvres, pratiques artistiques, patrimoines, sciences, débats d'idées, imaginaires, en levant les freins à l'accès, en faisant place à la diversité des esthétiques et sensibilités, en favorisant la rencontre et l'échange, et en permettant la participation de tous, artistes et publics, professionnels et amateurs, curieux et passionnés.

Dans cet écosystème la Bibliothèque municipale est un vecteur et relais essentiel des politiques culturelles de par son accessibilité, tant en raison de son implantation dans les différents quartiers que par le caractère à la fois citoyen, culturel, éducatif et social de ses missions, sa vocation intergénérationnelle, son approche pluridisciplinaire et ses capacités partenariales.

ATTENDUS SPÉCIFIQUES

La résidence sera centrée sur le Quartier Prioritaire Ville de Bellevue à Nantes et en son sein la médiathèque Lisa Bresner, avec des temps de médiation dans les autres quartiers de Nantes, ainsi que possiblement dans les QPV d'Orvault, Rezé et de Saint-Herblain.

Structures présentes sur le territoire, dans le champ culturel, social et éducatif, auprès desquelles / avec

lesquelles des actions pourront être mises en œuvre :

- collèges Debussy et La Durantière, et lycée Camus
- associations locales relevant de l'EMI : Fragil, Jet FM
- centres socioculturels de Bellevue et des Bourderies

3 – ÉLIGIBILITÉ ET SÉLECTION

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre
- Un curriculum vitae
- Les périodes possibles de présence
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.).

Le comité de sélection sera composé de représentants :

- de la Bibliothèque municipale de la Ville de Nantes
- de la DRAC Pays de la Loire
- de l'Education Nationale (CLEMI)
- de professionnels des médias

4 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Juillet 2023 : lancement de l'appel à résidence

15 septembre 2023 : date limite de dépôt des dossiers

A partir du 15 octobre 2023 : audition des candidats présélectionnés

8 janvier 2024 : début de la résidence

8 mars 2024 : fin de la résidence avec restitution et bilan

Les dossiers doivent être adressés par e-mail avant le 15 septembre 2023 dernier délai, à l'adresse suivante : stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Direction régionale des affaires culturelles

DRAC Pays de la Loire
Service Territoires et Publics
1, rue Stanislas Baudry
44000 NANTES
stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Ville de Nantes

Direction générale Culture et arts dans la Ville
Bibliothèque municipale
24 quai de la Fosse
44 000 NANTES